

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°230809AR149AH

Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue de Verdun à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant la demande faite par DEMECO- ABER ROUSSEL DEMENAGEMENT de réglementer le stationnement devant le n°11 rue de Verdun afin de faciliter un déménagement.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur trois places de stationnement face au n°11 rue de Verdun le Mardi 22 août 2023.

Article 2° - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective dès la mise en place des panneaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

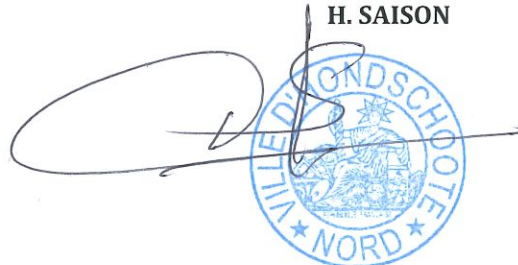
Les Services Municipaux, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean-Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

DEMECO- ABER ROUSSEL DEMENAGEMENT, pour information et exécution.

HONDSCHOOTE, LE 9 AOUT 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNE D'HONDSCHOOTE' at the top and 'NORD' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms and stars.